

**SIGNALER
ALERTER
DÉCLARER**
24H/24 - 7J/7

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2017

UN POINT D'ENTRÉE UNIQUE EN RÉGION GRAND EST
pour l'ensemble des signalements d'événements à impact sanitaire

Que signaler ?

MALADIES À
DÉCLARATION
OBLIGATOIRE

INFECTIONS
ASSOCIÉES
AUX SOINS

ÉVÉNEMENTS
INDÉSIRABLES
GRAVES

ÉVÉNEMENTS
ENVIRONNE-
MENTAUX

ÉPIDÉMIES
EN
COLLECTIVITÉ

H24

**POINT
FOCAL**
ARS GRAND EST

ars-grandest-alerte@ars.sante.fr



09 69 39 89 89

FAX

03 10 01 01 61

SIGNALER

ALERTER

PROFESSIONNELS
DE SANTÉ

ADMINIS-
TRATIONS

ÉTAB. DE
SANTÉ

LABORATOIRES

ÉTAB.
MÉDICO-
SOCIAUX

Qui signale ?



www.grand-est.ars.sante.fr